



Médecin du travail qui me déclare apte

Par meram, le 08/08/2016 à 00:45

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis le 06/04/2016 pour burn out, dépression et addiction. Je suis Vrp, j'ai des difficultés à subir la pression commerciale, ce qui a engendré une augmentation de mon addiction au jeu d'argent, un renfermement sur moi-même et j'ai installé une atmosphère de conflit au sein de ma famille. J'ai déjà eu un épisode similaire en 2014 mais un peu moins important et surtout je ne me suis pas réellement rendu compte de mon état.

Depuis je vois une psychologue et je suis sous anti-dépresseur et anxiolytique.

Je prend moi-même rdv en juin avec la médecine du travail afin d'exposer mon mal-être, celle-ci m'a fait une lettre à donner à mon médecin traitant en indiquant qu'elle m'encourageait à poursuivre ma thérapie et à réfléchir à une nouvelle orientation professionnelle.

La semaine précédente la fin de ma prolongation d'arrêt, je préviens mon employeur que je ne renouvellerais pas mon arrêt pour qu'il puisse prendre rdv avec le médecin du travail. Le 04/07/2016 le médecin me délivre une fiche d'aptitude médicale avec comme conclusion "Pas de fiche d'aptitude délivrée : ne peut occuper son poste actuellement, relève de la médecine de soins. A revoir dans les 8 jours suivant la reprise effective du travail".

Je suis donc de nouveau en prolongation d'arrêt pour un mois, à la fin de mon arrêt je préviens mon employeur que je ne souhaitais pas prolongé. Le 01/08/2016 j'ai de nouveau rdv avec le médecin du travail qui me déclare finalement apte à reprendre (elle m'a dit "vous êtes apte physiquement"). Sauf que psychologiquement ce n'est pas le cas, je suis toujours mon traitement, je vois toujours ma psychologue et j'ai toujours la boule au ventre à l'idée de revenir au sein de l'entreprise, de redevenir le vilain petit canard de la boîte (c'est comme cela que je me perçois en vue de toutes les réflexions de ma hiérarchie), je préférerais largement me planter en voiture sur le trajet plutôt que de re-subir tout cela.

Du coup je suis encore prolongé de 3 semaines, mais j'aimerais que cela s'arrête, être tout le temps en arrêt de m'aidera en aucun cas dans ma reconstruction psychologique.

Alors mes questions sont : Est ce normal que la médecin du travail m'est déclaré apte ?

Que puis-je faire pour sortir de cette spirale d'arrêt maladie ?

J'ai bien pensé à faire une demande de rupture conventionnelle, or mon entreprise les refuse toutes, la démission hors de question, j'ai besoin de nourrir ma famille, des crédits à payés, et je me sentirais encore plus minable que je ne le suis.

Merci d'avance de vos conseils.

Par **P.M.**, le **08/08/2016** à **09:07**

Bonjour,

C'est en tout cas la décision du Médecin du Travail que vous pouvez contester par l'intermédiaire de l'Inspecteur du Travail par lettre recommandée avec AR...